LOCATION D'UN ESPACE POUR STATIONNER UN ÉQUIPEMENT: ROULOTTE, VR OU AUTRE

IMPRIMÉ LE : 01-10-2026

NUMÉRO DE PROTOCOLE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT "LOCATEUR"

ADRESSE

VILLE | PROVINCE

CODE POSTAL | TEL 1 | TEL 2

CLIENT "LOCATAIRE"

ADRESSE

VILLE | PROVINCE

CODE POSTAL | TEL 1 | TEL 2

COURRIEL

INITIALES

Le locataire confirme son consentement de recevoir des courriels du Locateur

LE LOCATAIRE CONSENT À LOUER UN ESPACE DE STATIONNEMENT

Je, _____

désire stationner mon équipement sur les lieux au Camping Ste-Madeleine à mes propres risques et périls pour la période indiquée ci-dessous et convient de payer les tarifs en vigueur tant que l'équipement est sur les lieux au Camping Ste-Madeleine inc. même en situation de force majeure où si je (locataire) ne peux pas venir chercher mon équipement.

NUMÉRO DE L'EMPLACEMENT LOUÉ: {0}
Si l'équipement est installé à un autre endroit, le numéro du site de la location devra être modifié pour qu'il corresponde à l'endroit où l'équipement est stationné.

☑ Je déclare (i) que les biens situés sur l'espace occupé sont ma propriété ou que j'en ai la garde suivant l'autorisation expresse du propriétaire, (ii) leur valeur réelle et (iii) détenir une assurance personnelle suffisante couvrant des biens et leur valeur auprès du/des assureur(s) désigné(s) ci-après:

COMPAGNIE D'ASSURANCE

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉQUIPEMENT STATIONNÉ AUTORISÉ

MARQUE-MODÈLE | LONGUEUR

NUMÉRO DE SÉRIE

VALEUR

NO CERTIFICAT | DATE D'EXPIRATION

OCCUPATION DÉBUTANT LE : JJ MM AA

OCCUPATION SE TERMINANT LE : JJ MM AA

L'accès à l'espace de stationnement peut être impossible en raison des conditions particulières du sol qui ne permettrait pas un accès normal au site notamment, mais non limitativement, suite à la fonte de la neige ou de forte pluie. Consulter les conditions météorologiques pour planifier votre accès au site.

DESCRIPTION DES FRAIS INCLUS AU CONTRAT

T.V.Q	0.00 $
T.P.S	0.00 $
TOTAL DES FRAIS INCLUS	
FRAIS DE RÉSERVATIO	
SOLDE	**0.00 $**

Protection des renseignements personnels – Loi 25

J'autorise le Camping Ste-Madeleine à recueillir, utiliser et conserver mes renseignements personnels nécessaires à la gestion de mon contrat de stationnement, conformément à la législation applicable en matière de protection des renseignements personnels.

INITIALES

ANNULATION OU DÉPART DE L'ÉQUIPEMENT :

☑ Si le locataire quitte avant la fin du contrat, les semaines de location, en dehors de la période du 1 octobre au 30 avril payées à l'avance et non utilisées, seront remboursées uniquement au moment du départ du client. Si l'équipement est sorti du Camping et que le client ne demande pas de remboursement à la sortie, la facturation se poursuivra jusqu'à la fin du contrat ou jusqu'au moment où le client met fin à l'entente. Si le client a une carte d'accès au site, le remboursement est possible à partir du moment où le client remet sa carte ou qu'elle est désactivée.

LOCATION D'UN ESPACE POUR STATIONNER UN ÉQUIPEMENT: ROULOTTE, VR OU AUTRE

NUMÉRO DE PROTOCOLE

AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE LA LOCATION :

1.0 Tarifs 2026-2027

1.1 Avant le 1er octobre 2026: 14,79 $ plus taxes = 17 $ par période de 1 à 7 jours.
1.2 Du 1er octobre 2026 au 30 avril 2027: 156,56 $ plus taxes = 180 $.
1.3 Du 1er mai 2027 au 30 septembre 2027: 15,66$ plus taxes = 18 $ par période de 1 à 7 jours.
1.4 Un frais de 30 $ plus taxes pour les arrivées ou les départs d'équipements qui doivent se faire sur rendez-vous en dehors des heures d'ouverture du bureau. Vous pouvez obtenir les heures d'ouverture en appelant au 450-795-3888, option 4.
1.5 Un montant de 65 $ plus taxes pour stationner devant un chemin déneigé l'hiver.
1.6 Un montant de 30 $ plus taxes pour avoir laissé l'équipement sur le site après la fin de la location. Pour éviter ce frais, renouveler votre location avant son échéance si vous ne prévoyez pas venir chercher votre équipement avant la fin de la location.

2.0 Règlements généraux

2.1 Les terrains aménagés pour y camper l'été, doivent être libérés avant le 22 avril 2027. Si vous souhaitez laisser l'équipement sur notre site après le 22 avril, vous devez le déplacer sur un espace non aménagé du Camping. Si votre équipement n'est pas déplacé, le tarif de location pour les campeurs voyageurs s'appliquera soit un tarif minimum de 50 $ plus taxes par nuit.

2.2 Sont exclus du présent contrat les frais d'assurances des biens situés sur l'espace loué.

2.3 Le coût de location de l'espace occupé exclut tout hébergement de personnes, l'accès au Camping pour une raison autre que d'apporter ou venir chercher votre équipement ou tout service de manutention, nettoyage, réparation ou autres interventions de la part du Camping aux biens qui y sont situés.

2.4 Il est interdit de faire des travaux sur l'équipement.

2.5 Il est interdit de laisser des objets sur le sol autre que l'équipement stationné.

2.6 Je m'engage à ne pas altérer, modifier, construire sur ou détruire l'espace occupé par l'équipement ou à y faire de l'affichage autre qu'une affiche à vendre, pour les fins de la location ou pour quelque raison que ce soit.

2.7 Je m'engage à ne pas remiser sur l'espace occupé des déchets, débris ou autres produits qui pourraient augmenter les risques de feu, créer quelconque nuisance au Camping, à ses représentants et à ses usagers, comporter un risque pour l'environnement et/ou être susceptibles de mettre en danger ou en péril le Camping, ses représentants, ses infrastructures et ses usagers.

2.8 Je m'engage à libérer entièrement l'espace occupé au plus tard à la date d'expiration du contrat et à assumer les services de nettoyage et/ou de décontamination des lieux ou les coûts nécessaires pour ce faire afin de remettre l'Espace loué dans l'état qu'il était au début de la location. À défaut par le locataire d'enlever l'équipemnet à la fin du contrat, le Camping pourra déplacer l'équipement au risque et frais du locataire, un frais de 60 $ plus taxes sera exigé ainsi que les tarifs en vigueur de location de l'espace occupé sans qu'il n'y ait reconduction du présent contrat. Je comprends que le Camping sera justifié de considérer l'équipement abandonné et donc sans maître et d'en disposer, à sa convenance, après l'expiration d'un délais de 90 jours, et de me réclamer les frais d'administration nécessaires à sa disposition et à la remise des lieux en l'état, le cas échéant.

3.0 Informations

3.1 Le site n'est pas surveillé et n'est pas toujours barré. Il y a eu 3 vols de roulottes à l'été 2023.

3.2 Nous vous avisons qu'il y a eu plusieurs vols de catalyseur en 2021, décembre 2022, décembre 2025 et que vous êtes responsables de protéger votre cataliseur du vol.

3.3 Voici d'autres dommages que certains clients nous ont rapportés dans le passé: branche qui tombent sur l'équipement, vol (fil électrique, télévision, outils ...), porte endommagée pour l'ouvrir, projection de gravier.

Prolonger la période d'occupation

Si vous souhaitez que votre équipement reste sur son espace de stationnement après la fin du présent contrat,vous devez payer et compléter un nouveau contrat avant la fin du présent contrat. ***Un frais de 30 $ plus taxes*** sera exigé pour tout équipement laissé sur place sanscontrat de stationnement et payé.Un renouvellement peut se faire facilement par téléphone ou courriel.

INITIALES

Le locateur se réserve le droit de refuser toute location et de ne pas signer un nouveau contrat ou son prolongement, et ce, pour quelque raison que ce soit.

Je soussigné dégage le Camping Ste-Madeleine et ses représentants de tous dommages, perte ou vol pouvant être causé a l'équipement et ses accessoires au cours de sa période de stationnement et ce, quelle qu'en soit la cause (feu, vol, vandalisme, etc.) pendant toute la période où l'équipement est au Camping, sans quoi les parties n'auraient pas contracté.

Date: _____

X _____
SIGNATURE DU LOCATAIRE

X _____
SIGNATURE DU LOCATEUR OU DE SON REPRÉSENTANT